# Yvelines : l'IGPN saisie après une plainte pour "violences policières à caractère raciste" lors d'une interpellation à Mantes-la-Jolie

13/11/2017 à 13h52

**L'Inspection générale de la Police nationale (IGPN), a été saisie, annonce le parquet de Versailles (Yvelines) dans un communiqué, lundi 13 novembre, après l'interpellation d'un jeune homme de 27 ans à Mantes-la-Jolie. Une enquête préliminaire du chef de violences par dépositaire de l'autorité publique est ouverte, précise le parquet.**

Selon son avocat, le jeune homme de 27 ans a déposé plainte contre X pour "violences policières à caractère raciste", samedi, à la suite de son interpellation mardi dans la cité du Val Fourré. Le jeune homme dit avoir été insulté, traité de *"sale négro"*, frappé et maintenu contre un chauffage d'appoint dans le fourgon des policiers, occasionnant de graves brûlures. Le parquet de Versailles précise que les sœurs du jeune homme ont déposé une plainte dès jeudi. En conséquence, il a ouvert le jour même une enquête.

## Le parquet donne une version différente

Le parquet explique dans le communiqué que le jeune homme s'est *"rebellé et a tenté de prendre la fuite pendant qu'un*

*rassemblement hostile se formait”*, après avoir pris à partie une patrouille de police qui inspectait des véhicules. Dans le fourgon de police, l’homme *“a continué à se débattre (…) il a continué à insulter les policiers et a tenté de mordre l’un d’entre eux. Un sachet de résine de cannabis est tombé de sa poche”*, ajoute le parquet.

En garde à vue, une plaie à son poignet droit a été constatée, poursuit le parquet. Le jeune homme a été conduit à l’hôpital, qui a déterminé une incapacité temporaire de travail de deux jours. Par la suite, le jeune homme a été hospitalisé à l’hôpital Saint-Louis à Paris, où des brûlures des deuxièmes et troisièmes degrés, aggravées par son diabète, ont été diagnostiquées.

Joint par franceinfo dimanche, Calvin Job, l’avocat du jeune homme a indiqué que son client était *“très choqué”*. Il a subi une greffe de peau sur les mains et les poignets. Selon lui, le jeune homme n’a opposé aucune résistance lors de son interpellation pour un contrôle d’identité.

www.francetvinfo.fr